

Le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement de circulation de la commune de Waldbillig du 29 juin 2017, abrogeant le règlement communal modifié du 2 juillet 1987, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 22 août 2017 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 7 septembre 2017 (réf.: n° 322/17/CR);

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grandducale et d'une inspection générale de la police ;

Considérant que pendant la période du 17 au 19 octobre 2023, et le 25 octobre 2023, la rue Laach à Waldbillig sera rétrécie sur une voie de circulation à hauteur de la maison n° 26 afin d'installer une grue mobile ;

à l'unanimité décide

de modifier temporairement le règlement de la circulation de la commune de Waldbillig comme suit :

Article 1er. – Pendant la période du 17 au 19 octobre 2023, et le 25 octobre 2023, la rue Laach à Waldbillig sera rétrécie sur une voie de circulation à hauteur de la maison n° 26 afin d'installer une grue mobile.

Article 2. – La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 3. - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. (suivent les signatures.) Pour expédition conforme. Waldbillig, le 26 septembre 2023

La bourgmestre,

Le secrétaire remplaçant,

Registre aux délibérations du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Waldbillig

Séance du 26 septembre 2023

Présents:

HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre BOONEN Serge, échevin MEYERS Corinne, échevine SONNETTI David, secrétaire communal remplaçant Absent:/

Point de l'ordre du jour

2023-38

Objet:

Règlement temporaire de circulation – rue Laach à Waldbillig